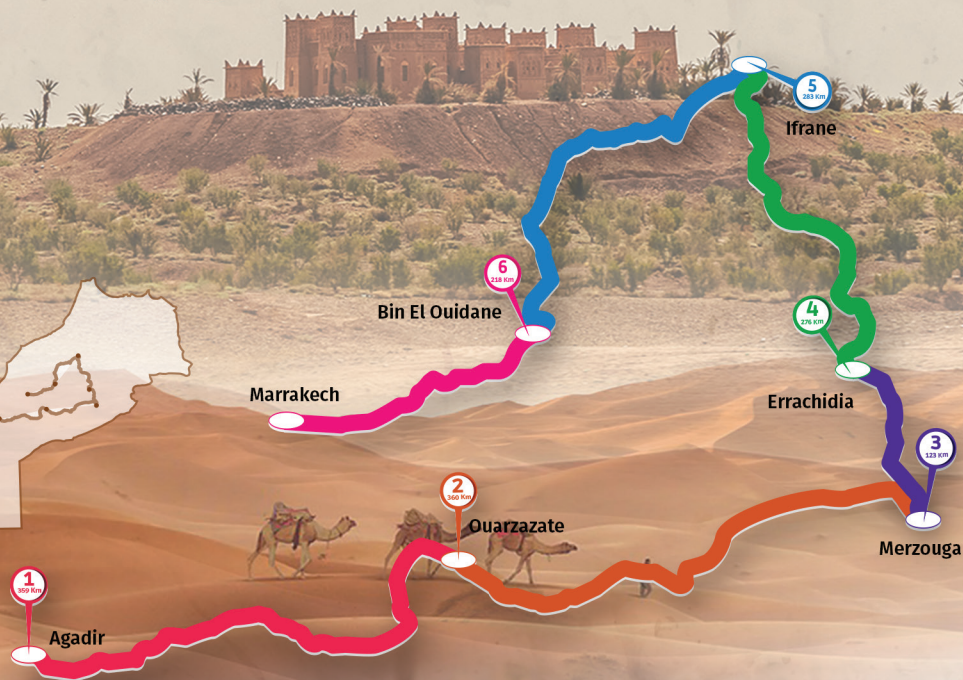
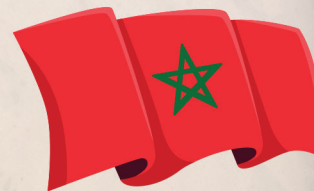


Morocco Rallye CLASSIC Mille Oasis

EDITION 6^{ème}

20 au 26 Avril 2024

www.rallyemilleoasis.com



RÉGLEMENT RALLYE 2023

DRISS FA



ARTICLE 1 : DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Sous l'égide de la Fédération Royale Marocaine des Véhicules d'Époque, l'Association Club Souss Auto Classic organise du **20 au 26 Avril 2024**, la sixième édition du **Rallye Classic Mille Oasis**®
Longueur: Environ 1600 km

Cette épreuve se déroulera conformément au présent règlement.

ARTICLE 2 : ÉQUIPAGES ADMIS

L'épreuve est ouverte à tout propriétaire de véhicule de collection âgé d'au moins 22 ans et titulaire du permis de conduire

ARTICLE 3 : VÉHICULES ADMIS

L'épreuve est ouverte aux véhicules de collection agréées par le comité d'organisation.
Les véhicules de location ou prêtés ne sont acceptés que si le participant présente une autorisation du propriétaire précisant l'usage dont il sera fait du véhicule.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Les participants sont admis sur invitation.
Le nombre d'équipages est fixé à 40. Chaque équipage est composé de 2 personnes.
Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage sans avoir à donner les raisons.
Les inscriptions se feront exclusivement EN LIGNE via notre site :

<http://www.rallyemilleoasis.com/inscription>

NB1 : Après avoir bien rempli le formulaire en ligne, prière de le signer et de l'envoyer à cette adresse **contact@rallyemilleoasis.com** accompagné de la copie de virement du montant total des droits de l'engagement.

NB2 : Pendant le rallye le pilote doit avoir :

- La carte grise du véhicule ;
- Le permis de conduire ;
- La copie de l'attestation d'assurance ;

NB3 : Les étrangers non-résidents doivent avoir une assurance rapatriement sanitaire.



ARTICLE 5 : DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement s'élèvent à **40 000 Dhs** par équipage.

Ils comprennent les prestations suivantes :

- Le droit de participation à l'épreuve ;
- 7 nuits à l'hôtel en Chambre double ou Twin (Pour 2 personnes) ;
- La restauration quotidienne : petit déjeuner, déjeuner et dîner ;
- Soirée de clôture, dîner de Gala + Remise des prix (Pour 2 personnes) ;
- L'assistance technique à l'arrivée de chaque étape ;
- Un véhicule de courtoisie en cas de panne mécanique jusqu'à la fin de l'étape ;
- Assistance mécanique sur le parcours ;
- Camion balai transporteur de véhicules ;
- L'assistance médicale ;
- La formation aux techniques de navigation, road-book et régularité ;
- L'encadrement général ;
- L'encadrement technico-sportif ;
- Les vêtements de l'épreuve (Tee-shirt, Casquette, Gilet, Sac, Chemise) ;
- Le road book de l'épreuve ;
- Les numéros de course + Logo de l'organisation
- Véhicule transporteur des bagages

IMPORTANT :

Les droits d'engagement ne comprennent pas :

- Les frais de carburant ;
- Les extras dans les hôtels et restaurants ;
- Les pièces de rechange.
- Le supplément des chambres singles.

MODALITES :

- L'intégralité de droits de l'engagement à l'inscription.
- La date limite des inscriptions : **15/02/2024.**

Virement bancaire à :

Titulaire du compte : Association Club Souss Auto Classic
Banque Populaire – Agence Al Manzah – Agadir – Maroc
IBAN : MA 1010212119325209000964 - SWIFT : BCPOMAMC

ARTICLE 6 : FRAIS DE DESISTEMENT

Pour tout désistement notifié à l'organisation et intervenant durant les périodes suivantes, les frais sont les suivants :

- **5 000 dhs avant le 15/02/2024**
- **50% de l'intégralité des droits, à partir du 16/02/2024**
- **100% des droits, à partir du 20/03/2024**



ARTICLE 7 : ASSURANCE

- Tous les équipages doivent être assurés personnellement en responsabilité civile.
- Assurance rapatriement sanitaire est obligatoire pour les étrangers non résidents.
- Les véhicules assurés en W 18 ne sont pas acceptés

ARTICLE 8 : CIRCULATION

L'épreuve est une manifestation touristique, n'ayant aucun caractère de vitesse. C'est une épreuve basée sur l'orientation, la lecture du road book, la lecture de la carte routière, le respect du code de la route et le respect de la nature.

Tous les équipages sont tenus de respecter les limitations de vitesse, et sont tenus de faire preuve de prudence lors de la traversée de village.

Ils sont tenus de rouler feux allumés pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles inopinés et invisibles aux participants seront placés sur le parcours, ils ont pour but de vérifier et noter les participants en ce qui concerne le respect du code de la route et le civisme.

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ (voir croquis d'emplacement de publicité)

Il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur leurs véhicules, pour autant que celle-ci

- Soit autorisée par la législation marocaine
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- N'empiète pas sur la publicité de l'organisateur ou sur les numéros de course
- N'empêche pas la vue de l'équipage à travers les glaces.

Les emplacements suivants sont réservés aux numéros de course et aux logos de l'organisateur:

(Voir schéma page 8)

A : Les 2 portières avant (numéro de course) ;

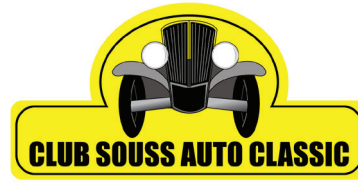
B: Malle arrière ;

C : Capot moteur ;

D : Les deux portières arrières ;

E : Le pare brise ;

F : les deux ailes arrière.



ARTICLE 10 : IDENTIFICATION

Tous les participants recevront des badges d'identification qu'ils sont tenus de porter pendant toute la durée du rallye.

ARTICLE 11 : VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Tous les concurrents passeront une vérification administrative et technique.

La vérification administrative portera sur :

- Les pièces d'identité.
- Les papiers du véhicule (carte grise – assurance – autorisation...etc.) ;
- Le permis de conduire.

La vérification technique portera sur :

- L'habitacle
- Ceinture de sécurité (si existantes d'origine)
- Phares
- Signaux de direction
- Stop
- Eclairage de la plaque
- Klaxon
- Rétroviseurs (si existants d'origine)
- Anneaux de prise en remorque
- Frein à main
- Roue de secours gilet fluo plaque de signalisation de panne
- Réserve d'eau 5 litres par équipage
- Extincteurs de 2 kg ou plus
- Une lampe torche

ARTICLE 12 : PARC D'ASSISTANCE

À l'issue des vérifications, tous les véhicules autorisés à prendre le départ seront placés dans un parc d'assistance.

Une équipe technique peut intervenir sur demande des concurrents sur les véhicules pour des vérifications et contrôle de routine.

Des parcs d'assistance seront organisés à l'issue de toutes les étapes.

Les pièces de rechange sont à la charge des concurrents.



ARTICLE 13 : ATTRIBUTION ET ORDRE DE DEPART

Les numéros de course seront attribués par ordre croissant des véhicules les plus anciens. L'ordre de départ de la première étape sera donné en fonction de l'ordre croissant des numéros de Course. Les départs seront donnés de minute en minute. L'organisateur se réserve le droit d'augmenter cet intervalle.

L'ordre de départ des autres étapes sera donné en fonction du classement général de la veille.

Une liste de départ sera affichée à l'hôtel ou sur le lieu du départ au moment du briefing.

Le n°1 sera attribué au vainqueur de l'édition 2018.

ARTICLE 14 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se déroulera en conformité avec le présent règlement.

Un road book décrivant en détail l'itinéraire à suivre par l'ensemble des équipages sera remis la veille à l'ensemble des participants.

Les étapes comporteront :

- Des secteurs de liaison
- Des secteurs de régularité.

ARTICLE 15 : SECTEURS DE LIAISON

Ils sont tracés sur des routes goudronnées (ouvertes à la circulation) permettant de rejoindre les secteurs de régularité ou les fins d'étapes.

Un temps imparti sera accordé aux équipages pour parcourir ces secteurs qui sont compris entre 2 Contrôles horaires.

Les zones de contrôle horaire sont matérialisées par des panneaux de contrôle, l'équipage a le droit d'entrer dans cette zone pendant le déroulement de la minute de pointage ou la minute précédente, l'horaire de pointage est égal à l'heure de départ majorée du temps imparti.

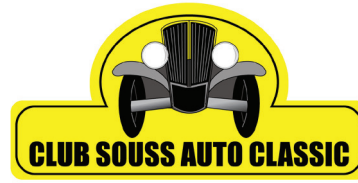
Des contrôles de passage seront placés sur ces épreuves. Leur nombre sera communiqué pendant le briefing.

Le pointage en avance est autorisé aux neutralisations (midi) et aux fins d'étape.

L'organisateur peut à tout moment pour des raisons de sécurité neutraliser l'épreuve et terminer le reste de l'étape ou une partie en convoi.

Exemple :

- Heure de départ 10h00 temps imparti 1h30
- Horaire de pointage 11h30
- Entrée dans la zone de contrôle peut se faire entre 11h 29min et 11h 30min 59s.



ARTICLE 16 : ÉPREUVES DE RÉGULARITÉ

Épreuves consistant à aller du contrôle horaire à un point connu d'avance par les équipages en respectant une moyenne imposée par l'organisateur au départ de ces épreuves. (Routes ouvertes à la circulation).

Des contrôles secrets seront placés sur le parcours pour contrôler l'horaire de passage des équipages. Tout écart entre l'horaire réel et l'horaire théorique de passage sera pénalisé (voir tableau récapitulatif des pénalités).

ARTICLE 17 : CLASSEMENT

Un classement sera établi à la fin de chaque étape, il tiendra compte :

- Des pénalités infligées sur les épreuves de liaison.
- Des pénalités infligées sur les épreuves de régularités.
- D'autres pénalités encourues.

Un classement général sera établi à la fin du rallye il tiendra compte de l'ensemble des pénalités encourues par l'équipage.

L'équipage qui totalisera le minimum de pénalité au cours de l'épreuve sera déclaré vainqueur.

ARTICLE 18: REMISE DES COUPES

La remise des coupes se déroulera à la fin du rallye lors du dîner de gala.

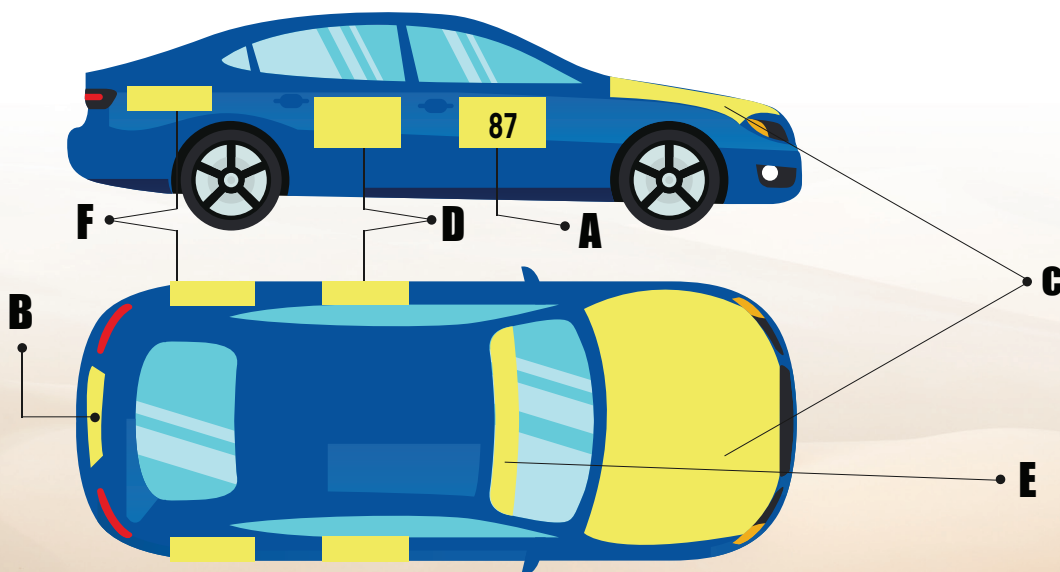
Une tenue de soirée est exigée pour le diner de gala.

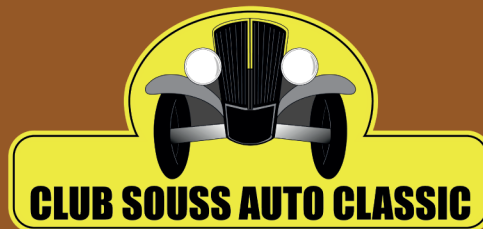
Ci-après le tableau récapitulatif des pénalités

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PÉNALITÉS

| | |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Retard à un contrôle horaire par minute ou fraction de minute | 10 PTS |
| Avance à un contrôle horaire par minute ou fraction de minute | 20 PTS |
| Différence entre l'horaire de passage théorique et réel par seconde | 1 PTS |
| Absence de tampon de contrôle de passage | 40 PTS |
| Ceinture de sécurité non attachée | 1ère infraction : 20 PTS 2ème infraction : Mise hors course |
| Equipage incomplet au départ d'une épreuve de liaison ou régularité | Départ refusé |
| Epreuve de régularité non disputée (Majorée du plus mauvais temps) | 300 PTS |
| Etape non disputée (Majorée du plus mauvais temps) | 1000 PTS |
| Conduite dangereuse | 100 PTS |
| Absence au briefing | 5 PTS |
| Entrée dans la zone de contrôle par le sens inverse | 40 PTS |
| Absence de n° de course ou de publicité organisateur | Départ refusé |
| Excès de vitesse lors de la traversée de village | 100 PTS |
| Non port de badges d'identification | 5 PTS |
| Phares non allumés en secteur de liaison | 5 PTS |
| Phares non allumés en secteur de régularité | 10 PTS |
| Changement de véhicule suite à une panne | 200 PTS + pénalité de dernier de l'étape. |

EMPLACEMENT DE LA PUBLICITÉ OBLIGATOIRE DE L'ORGANISATEUR





Ahmed ELGHADIR: Organisateur du Rallye

Mobile: +212 661 373 676

Fatima DIKOUK: Responsable événementiel & Communication

Mobile: +212 673 331 588

Email: contact@rallyemilleoasis.com

Site: www.rallyemilleoasis.com

**Adresse: 54, rue Ibn Al Arabi N°25, Imm Al Moustakbal
5ème étage Quartier Industriel - Agadir - Maroc**